

DU RESPECT ET L'HEURE JUSTE, UN MINIMUM

Dire que les annonces de coupes de postes à venir se sont faites en toute transparence et dans le respect des employés relève d'une vue de l'esprit. Non seulement les données comptables sur lesquelles se base la direction souffrent d'un flou agaçant, mais on nous annonce des coupes étalées sur un an, sans ventilation claire, sans objectif autre que de trouver 125 millions \$. Dans certaines stations régionales, les directions ont parlé de réduction du budget de 10%... Ça veut dire quoi, 10%? On coupe qui ou quoi, quand tout ce qu'on produit c'est deux émissions quotidiennes à la radio, des bulletins radios et un bulletin télé?



Nous méritons mieux que des annonces imprécises qui ont généré une immense vague d'inquiétude. La haute direction a refusé une rencontre que les 4 syndicats présents à Radio-Canada avaient demandé avec les deux vice-présidentes des réseaux anglais et français. Le STTRC, la Guilde, l'Association des réalisateurs (AR) et l'Association des professionnels et superviseurs (APS) ont décidé de travailler en front commun. Nous voulons des réponses de celles qui prennent les décisions. Pour le moment, nous ne sommes en contact qu'avec des responsables de Ressources humaines. Ils sont gentils, mais c'est Barbara Williams (CBC) et Dany Meloul (SRC) qui donnent le ton, à elles le devoir de répondre à nos questions.

Catherine Tait doit annoncer immédiatement qu'il n'y aura pas de primes pour le personnel cadre cette année. Il est particulièrement indécent de verser une prime aux cadres, peu importe le motif, alors qu'ils vont procéder à 800 suppressions de poste. Nous devons connaître l'ampleur exacte du manque à gagner pour 2024-2025. Radio-Canada devra-t-elle retourner 3,3% de son budget à Ottawa? La direction dit oui, le gouvernement dit que la décision n'est pas prise. La réponse vaut, à terme, plus de 30 millions \$. Ça fait pas mal de jobs qu'il n'est pas nécessaire de faire disparaître...

Puisque des postes seront coupés, nous devons agir rapidement. Le Comité mixte de planification de la main d'œuvre est déjà actif. Nous allons nous assurer que les droits de ceux et celles qui seront visés par les coupures soient respectés et que le meilleur emploi possible leur soit offert, tel que le précise l'article 32 de notre convention (voir autre texte en page 2).

Nous allons continuer de nous opposer aux coupes aléatoires. Procéder de la sorte est inacceptable. On ne peut couper un poste à gauche et un autre à droite sans mettre en danger les équipes. Les coupures au goutte-à-goutte sont un supplice que nous ne tolérerons pas. Radio-Canada doit faire des choix dans sa programmation. La direction doit déterminer quelles sont ses priorités et agir en conséquence. Le STTRC s'opposera aux décisions de gestion à la petite semaine.

SOLIDARITÉ INTERSYNDICALE

L'élan de solidarité se poursuit et s'élargit. Après les manifs d'appui de membres du STTRC envers TVA qui ont eu lieu dans trois villes en novembre, le syndicat des employés de TVA a invité plusieurs syndicats médiatiques à une manifestation intersyndicale qui s'est tenue le 13 décembre.

Pendant l'heure du dîner, plusieurs membres de notre syndicat se sont joints à des membres des syndicats de TVA, Bell/Astral et RDS pour dénoncer les coupes massives qui affectent les médias depuis plusieurs mois. La présidente du FNCC Annick Charrette était aussi de la partie, accompagnée de collègues de la CSN. Des grévistes du Front commun se sont joints au rassemblement, ainsi que des employés en lock-out de Vidéotron qui se sont même déplacés de Gatineau pour appuyer les employés des médias.



Photos: Christian Paul

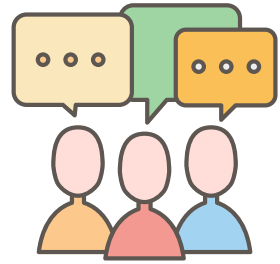
Carl Beaudoin, le président du syndicat de TVA, a pris la parole pour remercier les membres présents de leur soutien. Michelle Setlakwe et Enrico Ciccone, députés provinciaux, se sont aussi adressés à la foule. Ce dernier a été à l'emploi de TVA et de TQS pendant plusieurs années. Tous trois ont reconnu l'importance de soutenir les médias et dénoncé les coupes qui auront un impact négatif, entre autres, sur la qualité de l'information au Québec, notamment dans les régions qui étaient déjà fragilisées.

À voir pages suivantes :

- Partage des surplus du fonds de pension
- Postes excédentaires: ce qu'il faut savoir
- Notre nouveau site web
- Une histoire fictive qui pourrait arriver près de chez vous

ARTICLE 32 ET POSTES EXCÉDENTAIRES: CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les coupes de postes annoncées cet automne ont commencé à se préciser. Contrairement à sa pratique antérieure, Radio-Canada remet les lettres de postes excédentaires au goutte-à-goutte, 9 ici, 3 là, une dizaine quelques semaines plus tard. Mais quand le couperet tombe sur nous, comment ça se passe?



D'abord, les permanents dont le poste aura été jugé excédentaire sont rencontrés par un patron et un employé des Ressources humaines. La rencontre dure quelques minutes et se déroule à porte fermée. La personne rencontre ensuite un membre du syndicat qui pourra lui expliquer le processus de l'article 32. Le texte peut sembler impressionnant, mais en gros, voici les étapes :

- Il est important de se rappeler que vous avez perdu votre poste, pas votre emploi.
- Vous pourrez prendre le reste de la journée pour vous remettre de la nouvelle et commencer à préparer votre cv.
- Vous aurez 7 jours pour envoyer votre cv à jour. Donnez le plus de détails possibles, ça va aider à vous retrouver un poste. Vous êtes ouvert à travailler dans une autre région? Mentionnez-le.
- Un comité mixte composé de cinq membres du syndicat et plusieurs personnes des RH étudient votre cv, votre historique radio-canadien et vos compétences transversales afin de vous trouver un autre poste.
- Le comité tentera d'abord de vous replacer dans un poste vacant, dans votre titre d'emploi. S'il n'y a pas de poste vacant, le comité pourra considérer des remplacements à long terme comme un remplacement de congé parental, par exemple. Une fois le remplacement terminé, votre dossier sera de nouveau traité par le comité, qui va reprendre le processus du début. S'il n'y a pas de poste vacant ou de remplacement à long terme, le comité devra évaluer s'il est possible pour vous de supplanter un employé ayant moins d'ancienneté.
- Si on a épuisé toutes les options dans votre titre et votre groupe salarial, on passe aux groupes salariaux inférieurs, toujours en considérant votre capacité à être pleinement fonctionnel dans le poste dans un délai de 3 mois. On cherche donc à trouver un poste qui se rapproche le plus possible de celui que vous aviez avant et dans lequel on pense que vous aurez du succès. Le comité vous offre la meilleure option disponible. Dans la grande majorité des cas, ce sera une offre unique et vous aurez 72 heures pour donner votre réponse. Avant de refuser toute offre, parlez à votre contact syndical au comité afin de bien comprendre les conséquences d'un refus.
- À tout moment dans le processus, vous avez le droit d'indiquer que vous souhaitez partir avec la prime de licenciement – qui équivaut à deux semaines de salaire par année d'ancienneté – soit pour quitter Radio-Canada ou pour vous inscrire sur la liste des employés temporaires. Cette prime reste disponible tant que vous n'avez pas été confirmé dans un nouveau poste permanent.
- Si vous choisissez de vous inscrire sur la liste des temporaires, vous serez affecté en priorité pendant un an. À l'échéance de cette période, vous serez placé dans l'ordre habituel du compteur.
- Que vous choisissiez de quitter Radio-Canada ou de vous inscrire sur la liste des temporaires, vous aurez l'option de vous inscrire sur une liste de rappel pour un poste permanent. Durant les 12 mois suivant votre départ ou votre inscription sur la liste de temporaires, si un poste permanent devient disponible dans votre titre d'emploi, l'employeur est dans l'obligation de vous l'offrir.
- Votre contact syndical au comité est la meilleure personne pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à la contacter si vous avez des doutes ou des inquiétudes, cette personne est là pour vous accompagner tout au long du processus.

Bon courage à tous.

NOTRE NOUVEAU SITE WEB EN LIGNE!

Notre nouveau site complètement revampé est maintenant disponible. Vous y trouverez les liens pour communiquer avec votre délégué syndical, mais aussi pour consulter la convention collective et vous informer sur la vie syndicale du STTRC.

Ça se passe ici: sttrc.ca

CANADA VIE



Saviez-vous que notre assureur dispose d'une ligne téléphonique directe dédiée à CBC-Radio-Canada pour répondre aux questions des employés?

Vous pouvez la rejoindre en composant 1 877 340-9082.

OUCH! LA MÉSAVENTURE DE JOSETTE BLO

Une histoire fictive qui pourrait arriver près de chez vous



C'est une journée comme les autres pour Josette Blo, elle a beaucoup de travail devant elle. Son collègue étant absent, elle doit mettre les bouchées doubles. Pressée, l'esprit ailleurs, Josette ne remarque pas la boîte qui dépasse de l'étagère, elle l'accroche et tombe sur les genoux. Un peu gênée, elle se relève et repart, pas le temps de niaiser, il y a du travail à faire. De toute façon, Josette ne saigne même pas, c'est pas si grave.

Plus la journée avance, plus Josette remarque que son genou la dérange. Pas d'inquiétude, Josette a deux journées de vacances devant elle, elle pourra se reposer, ça va passer. Après ses jours de repos, Josette sait que son genou n'est pas encore tout-à-fait guéri mais elle se prépare à aller travailler. Elle ne veut pas s'absenter, son équipe compte sur elle. En se rendant en boitant à la salle de bain, Josette fait une manœuvre pour éviter d'écraser la patte du chat qui réclame son déjeuner et elle ressent une douleur intense à la jambe. Pouvant à peine marcher, elle décide d'aller à la clinique. Diagnostic: déchirure, arrêt de travail, physio et une possible opération si ça ne se résorbe pas.

Josette fait une demande d'indemnisation pour accident de travail. Après deux semaines d'attente payées à 90%, Josette est étonnée de voir que sa demande est refusée. Josette fait appel et se croise les doigts, espérant que ce ne sera pas trop long avant d'avoir une réponse. Qu'est-ce que Josette aurait pu faire autrement? Voici les étapes que Josette aurait dû suivre :

1. Josette aurait dû signaler à son superviseur qu'elle venait de chuter et remplir un rapport d'accident le jour même.
2. Josette aurait dû consulter un médecin le plus tôt possible, que ce soit son médecin de famille, une clinique sans rendez-vous ou même, s'il n'y a pas d'autre solution, aller à l'urgence. Au moment de voir son médecin, Josette doit lui expliquer qu'elle consulte pour un accident de travail et lui demander de remplir la documentation appropriée en indiquant que la douleur est survenue à la suite d'une chute au travail.
3. Josette prendra ensuite rendez-vous avec son médecin de famille pour suivre son dossier. Josette a le droit d'être suivie par le médecin de son choix.
4. Quand sa petite valse avec Minou aggrave la condition de son genou, Josette revoit son médecin et rapporte le faux-mouvement. C'est considéré comme une aggravation de son accident de travail parce que Josette a bien documenté sa chute lorsqu'elle est survenue.
5. Quand son comité local de santé-sécurité appelle Josette pour faire enquête, elle collabore et leur explique ce qui s'est passé. Grâce aux informations fournies par Josette, le comité fait faire le ménage de ladite étagère et demande que l'endroit soit mieux éclairé, ce qui évitera à d'autres personnes de se blesser.

Ne faites pas comme Josette, quand vous vous blessez, que ce soit une coupure, un choc à la tête, une brûlure ou tout autre type de blessure, rappez-le et consultez rapidement un médecin.

PARTAGE DES SURPLUS DU FONDS DE PENSION

On avance très lentement mais au moins on ne recule pas

Non, les chèques ne sont pas à la poste... et ils ne le seront pas avant un bon moment. Mais on peut espérer recevoir notre dû d'ici l'été. Alors, voici les dernières nouvelles.

Nous (les quatre syndicats et l'Association des retraités) avons eu une rencontre avec un actuaire, la grande responsable du service des finances et Marco Dubé, l'un des vice-présidents de CBC/Radio-Canada. Les chiffres que nous avons reçus sont confirmés. Les 20 000 cotisants, retraités et les ayant droits vont se partager 130 millions \$. C'est le surplus pour les années 2021 et 2022, capital et intérêts.

Nous attendons maintenant le feu vert du Bureau du surintendant des institutions financières, gardien de la saine gestion des fonds de pension au Canada. La bonne nouvelle, c'est que nous rencontrons les conditions qu'il exigeait, c'est-à-dire que les deux tiers de tout ce beau monde soit d'accord à se partager ce surplus. Une deuxième communication devrait nous être envoyée sous peu, si ce n'est déjà fait. Après cela, il y aura un délai de 30 jours pour permettre à tous de commenter, s'ils le souhaitent. Ce n'est qu'après ce délai que le surintendant autorisera les gestionnaires du fonds de pension à procéder au partage. Toutefois, il devra s'écouler 40 jours entre le feu vert du surintendant et l'émission des chèques. On peut donc réalistement espérer recevoir notre dû à la fin du printemps ou au début de l'été.

La part de chacun est calculée sur la base du total de sa contribution au fonds. Le montant variera donc d'une personne à l'autre. Il sera de quelques centaines de dollars pour les uns et de plusieurs milliers pour les autres. Enfin, il est déjà acquis que nous toucherons notre part du surplus de notre fonds de pension pour l'année 2023. Le montant à partager tournera autour de 53 millions\$. Pour les adeptes de détails de nature financière, notre fonds affichait au 31 décembre 2022 un taux de capitalisation de 156,6 % et de solvabilité de 119,4 %. La loi prévoit que Radio-Canada doit prendre un congé de cotisation dès que le fonds atteint un seuil de 125% en capitalisation et de 105% en solvabilité.

